

► La standardisation des données

Sur le plan technique, l'ordonnance du 19 décembre 2013, prévoit que la dématérialisation des documents respecte le standard de numérisation établi par le Conseil National de l'Information Géographique (CNIG).

Ce standard préconise en outre :

- la numérisation du document d'urbanisme basée sur le plan cadastral informatisé vecteur,
- une nomenclature codifiée et explicite pour les réglementations d'urbanisme,
- une version numérique de tous les règlements écrits,
- un format d'échange unique et interopérable entre toutes les structures,
- une possibilité d'intégration dans tous les logiciels SIG.

► Des outils d'accompagnement dans la démarche de dématérialisation

Pour préparer ces échéances, les collectivités sont invitées à porter une attention toute particulière à la passation des marchés avec leurs prestataires intervenant dans l'élaboration des documents d'urbanisme (agence d'urbanisme, bureau d'étude, etc.) afin qu'ils prévoient la publication des documents numérisés au standard **CNIG** .

- [Prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme \(V_Oct_2014\)](#)
- [Gabarit PLU CNIG v2014](#)
- [Jeu test PLU CNIG v2014](#)
- [Ressources PLU CNIG v2014 \(dont QML pour QGIS\)](#)

A consulter dans cette rubrique

[Fiche méthodologique relative aux recommandations pour la passation d'un marché de numérisation d'un DU](#)

<http://www.crige-paca.org/poles-metiers/pole-metier-urbanisme/documents-durbanisme.html>